

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JUILLET 2023**

Le 4 juillet deux mil vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mesdames BAUDRIER Françoise, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIMON Bernard.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. SIX Etienne à M. BONNINGUES Louis

Mme COLOMBERT Sabrina à M. MILACHON Marcel

Absents excusés : Mme DEBROSSE Adeline et M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : M. BONNINGUES Louis

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Nombre de conseillers présents : 10

Convocation adressée le 20 juin 2023

ORDRE DU JOUR

- Révision du tarif de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Devis alarme hangar communal,
- Devis illuminations de Noël,
- Marche vagabonde en septembre 2023,
- Fête nationale,
- Affaires diverses

L'ordre du jour, les comptes-rendus des 16 mai et 13 juin 2023 sont adoptés à l'unanimité.

REVISION DU TARIF DE LA CANTINE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Le Maire expose au conseil municipal la convention de fourniture de repas par le SIVOS d'Egriselles le Bocage pour l'année scolaire 2023/2024 à compter du 1^{er} septembre 2023. Le prix unitaire du repas avec le pain est fixé à 3.40 € TTC (soit une augmentation de 0.10 € par rapport au tarif de l'année scolaire 2022/2023).

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 0.05 € le tarif du repas pour chaque enfant.

Le prix du repas, pour les familles, est fixé à 5.61 € détaillé comme suit 2.97 € TTC (repas) + 2.64 € (garderie du midi) à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer le tarif du repas y compris la garderie du midi à 5.61 € à compter du 1^{er} septembre 2023.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS INSTALLATION ALARME NOUVEAU HANGAR COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal le devis de la société HYPERION pour la location d'une alarme pour le nouveau hangar communal sise 2 bis rue de l'Etang.

Le devis s'élève à 64 € HT mensuel sur une durée de 60 mois, la maintenance est comprise. La carte GSM (obligatoire) pour la centrale alarme au tarif de 150 € tous les 2 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis d'HYPERION selon les conditions exposées ci-dessus,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS ILLUMINATIONS DE NOEL

Le Maire expose au conseil municipal le devis de DECOLUM pour 4 illuminations de Noël dite « traditionnelle » et 2 illuminations rétro réfléchissantes pour la somme totale de 2 156.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis de DECOLUM proposé,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

MARCHE VAGABONDE 2023

Le Maire expose au conseil municipal une marche vagabonde organisée par Rencontre Culturelle du Gâtinais en Bourgogne le dimanche 3 septembre 2023.

Il est attendu environ 120 marcheurs, cette manifestation nécessite des bénévoles notamment pour la circulation.

Le Maire propose au conseil municipal la mise à disposition du foyer rural et deux barnums.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Est favorable à l'organisation de cette marche vagabonde,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ORGANISATION FETE NATIONALE

Le Maire rappelle au conseil municipal la « fête nationale » le 15 juillet 2023. Le Maire précise qu'une remorque frigorifique sera prêtée à cette occasion.

AFFAIRES DIVERSES

- **Commémoration de la stèle**

La cérémonie aura lieu le 26 août 2023, le vin d'honneur est organisé par la commune de Nailly.

- **Courrier à M. VELLA Angelo**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier en recommandé a été adressé à M. VELLA Angelo, conseiller municipal, concernant ses absences récurrentes.

- **Amendes de police**

Le Maire informe le conseil municipal que l'accusé réception du dossier de demande de subventions relatif à la sécurité routière a été reçu. Le montant de la subvention sera communiqué lorsque la commission aura

étudié le dossier en septembre.

- **PLUi**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un avis sur le projet du futur PLUi doit être rendu au plus tard le 9 septembre 2023 à la communauté de communes du Gâtinais.

C'est pourquoi, une réunion de travail est fixée le mardi 5 septembre 2023 de 19 h 15 à 20 h 30 suivie de la réunion du conseil municipal à 21 h 00.

Tous les documents seront transmis prochainement aux conseillers municipaux.

- **Projet création cantine**

Le Maire informe le conseil municipal d'une rencontre avec l'architecte et le maître d'ouvrage.

- **Maison 12 rue Chaude**

Le Maire informe le conseil municipal que

- Le bornage de la parcelle D 963 a été effectué par le géomètre,
- Qu'à ce jour, aucun contact pour la vente de la maison,
- Que l'édification d'une clôture (plaque de soutènement en béton et grillage rigide) est nécessaire afin de séparer la parcelle de la maison et celle du nouveau hangar communal, le tarif s'élèverait à 4 500 € HT. Un devis sera demandé.

- **Installation de nouveaux jeux**

Le Maire informe le conseil municipal qu'au vu du succès des jeux installés place de la Mairie, il conviendrait d'en acquérir deux autres.

Un devis PROLUDIC a été demandé pour :

- Une tyrolienne au prix de 7 078.00 € HT + pose à 1 159.00 € HT
- Une pyramide pour 4 030.00 € HT + la pose à 2 859.00 € HT.

En revanche, deux jeux seront à déplacer.

Le conseil municipal est favorable sur le principe et charge le Maire de poursuivre les démarches.

- **Conseil d'école du 22 juin 2023**

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'école s'est réuni le 22 juin 2023.

Le Maire évoque le compte rendu de l'école avec un effectif en forte hausse en classe maternelle et fait part des interrogations et inquiétudes des enseignants concernant :

- L'attention des enfants en classe
- Le manque de concentration
- Le manque de dynamisme
- Le manque d'implication des parents
- Le niveau scolaire

Les bénévoles de la bibliothèque reçoivent les félicitations de l'équipe enseignante.

La séance est levée à 22 h 50

Marcel MILACHON,
Maire

Louis BONNINGUES
Secrétaire de séance